

GROUPE WING DU CNV – Règlement et inscription

1. Le projet

Le Groupe Wing

Le Groupe Wing a pour vocation de faciliter l'accès à la pratique du wingfoil au sein du Club Nautique de Versoix, sur du matériel performant, sans les contraintes liées à la possession d'un équipement personnel. Il favorise la rencontre entre passionnés, le partage d'expériences et la pratique en toute sécurité.

Pour qui ?

Le Groupe Wing est ouvert aux membres actifs de la section voile du Club Nautique de Versoix.

Comment ?

Les personnes souhaitant utiliser le matériel du groupe doivent être autonomes en wingfoil ou suivre une formation obligatoire d'adaptation au matériel du Club ainsi qu'un rappel des règles de sécurité et d'utilisation.

Pour les personnes débutantes, une formation complète est requise avant toute utilisation autonome du matériel.

Le matériel

Le Groupe Wing met à disposition des planches, foils et ailes adaptés à différents niveaux de pratique, régulièrement entretenus et renouvelés selon les besoins.

Les avantages du système

- Matériel adapté à tous les niveaux.
 - Matériel disponible directement sur le site de navigation.
 - Possibilité de naviguer rapidement, même pour une courte session.
 - Partage d'expériences et esprit de groupe.
 - Pratique dans un cadre organisé et sécurisé.
 - Un bateau moteur de sécurité de 8 CV est mis à disposition des membres du Groupe Wing durant et hors des périodes d'ouverture du Club. Son utilisation est réservée aux situations de sécurité, d'assistance ou aux personnes autorisées par le responsable du Groupe Wing.
-

2. Les règles d'adhésion au Groupe Wing

Conditions d'adhésion

Pour être membre du Groupe Wing, il faut :

- Être membre actif de la section voile du Club Nautique de Versoix.
- Être inscrit au Groupe Wing, l'inscription se fait via le site du CNV.
- Participer, dans la mesure du possible, à une activité bénévole ou à une journée d'entretien organisée par le Club Nautique de Versoix.
- Participer aux journées de préparation et de rangement du matériel organisées en début et en fin de saison.
- Accepter le présent règlement.

L'intégration au Groupe Wing est possible en cours de saison, sous réserve des places disponibles.

Cotisation

La cotisation annuelle au Groupe Wing du CNV est fixée à :

CHF 300.– par année

Cette cotisation donne accès à l'utilisation du matériel selon les modalités définies par le règlement du Groupe Wing.

3. Utilisation du matériel et règles de navigation

Réservation

- Les sessions de navigation doivent être réservées via le système mis à disposition par le CNV.
- Chaque membre s'engage à respecter les créneaux réservés et à annuler toute réservation non utilisée.

Sécurité

- Chaque utilisateur doit disposer de son propre équipement de sécurité : gilet d'impact ou de flottabilité, casque et combinaison adaptée aux conditions.
- Les règles de navigation et de sécurité doivent être respectées en tout temps.
- Il appartient à chaque pratiquant d'évaluer les conditions météorologiques avant sa sortie et de renoncer à naviguer lorsque les conditions dépassent son niveau ou ses capacités.
- La navigation de nuit est interdite.
- Les membres doivent naviguer dans les zones autorisées définies par le CNV.
- En dehors des heures d'ouverture du Club, l'utilisation du matériel n'est autorisée qu'en présence d'au moins deux membres du Groupe Wing sur le site.

Pratique du wingfoil, risques et assurances

Le wingfoil est une activité sportive comportant des risques particuliers, notamment liés à l'utilisation du foil, à la vitesse, aux conditions météorologiques ainsi qu'aux risques de chute, de collision et de blessure.

Chaque membre reconnaît être informé des risques inhérents à cette pratique et s'engage à naviguer de manière responsable, en fonction de son niveau, de ses capacités et des conditions météorologiques.

Il appartient à chaque membre de vérifier qu'il dispose d'une couverture d'assurance adaptée à la pratique du wingfoil ainsi que d'une assurance responsabilité civile couvrant les activités nautiques et les éventuels dommages causés à des tiers ou au matériel du CNV.

Entretien et responsabilité

- Le matériel doit être contrôlé et rangé correctement après chaque utilisation.
 - Toute casse, perte ou anomalie doit être signalée immédiatement au responsable du Groupe Wing.
 - Chaque utilisateur est financièrement responsable des dégâts résultant d'une utilisation non conforme du matériel ou du non-respect du présent règlement.
 - Les membres peuvent être sollicités pour participer aux travaux d'entretien et de réparation du matériel.
-

4. Formation

Formation obligatoire aux règles d'utilisation

Toute personne souhaitant utiliser le matériel du Groupe Wing doit suivre une formation d'adaptation comprenant :

- Présentation du matériel.
- Procédures de montage et de démontage.
- Consignes de sécurité.
- Procédures de réservation et d'utilisation.
- Vérification du niveau d'autonomie.

Cette formation est comprise dans la cotisation annuelle.

Elle est organisée tous les mardis soir de 18h00 à 19h00, du 14 juillet à fin août, sur inscription via le site du CNV.

La durée de la formation est déterminée par le responsable du Groupe Wing en fonction du niveau du participant.

Formation pour débutants

Les personnes ne disposant pas de l'autonomie nécessaire devront suivre un programme de formation avant de pouvoir accéder au matériel du Groupe Wing.

Ces cours sont proposés, sur inscription, les mercredis et jeudis de 17h00 à 19h00. Les réservations s'effectuent via le site du CNV.

Tarifs des cours

- CHF 70.– par heure pour une personne.
- CHF 100.– par heure pour deux personnes.

Contenu de la formation

- Découverte de l'aile et des principes de propulsion.
 - Manipulation et sécurité à terre.
 - Premiers déplacements sur l'eau.
 - Découverte du foil.
 - Techniques de décollage et de vol.
 - Gestion de la sécurité et acquisition de l'autonomie.
-

5. Inscription et renouvellement

L'inscription au Groupe Wing s'effectue sur le site du Club Nautique de Versoix.

L'adhésion au Groupe Wing est valable pour une saison civile. Elle doit être renouvelée chaque année via la plateforme d'inscription du CNV.

Le Comité du CNV se réserve le droit de suspendre ou d'exclure tout membre ne respectant pas le présent règlement ou mettant en danger sa propre sécurité ou celle des autres utilisateurs.

Chaque membre pratique le wingfoil sous sa propre responsabilité. Le Club Nautique de Versoix et le responsable du Groupe Wing ne peuvent être tenus responsables des accidents, blessures ou dommages résultant de la pratique de l'activité, sous réserve des dispositions légales applicables.

L'acceptation du présent règlement est une condition préalable à l'accès au matériel du Groupe Wing.

6. Organisation

Responsable du Groupe Wing

Benoit Deutsch

Référent de la Section Voile

Romuald Hausser

Pour toute inscription ou demande de renseignements, les membres sont invités à contacter le responsable du Groupe Wing ou le référent de la section voile du Club Nautique de Versoix.